



Paris, le 13 juin 2012

**Sébastien SIHR**  
Secrétaire Général

A

**Monsieur Jean-Marc AYRAULT**  
Premier Ministre

Objet : situation des personnels recrutés en CUI dans l'Education nationale

Monsieur le Premier Ministre,

De nombreux Employés de Vie Scolaire, intervenant dans les écoles primaires, voient leur contrat se terminer à la fin du mois de juin, leur financement n'ayant été budgété par l'ancien gouvernement que pour le premier semestre. Certains ont déjà reçu la confirmation de leur non réemploi. Beaucoup n'ont pas bénéficié de la formation qui leur était due et n'ont plus comme seule perspective que le retour à Pôle emploi. Pour le SNUipp-FSU, cette situation traduit un véritable gâchis aussi bien pour le fonctionnement des écoles que pour les personnels eux-mêmes.

Ces personnels, recrutés dans le cadre des contrats uniques d'insertion, et exerçant des missions d'aide à la scolarisation des élèves handicapés (AVS) ou d'aide à la direction d'école, répondent à des besoins réels. La pérennité de ces missions est souvent remise en cause par le statut précaire de ces personnels.

Dans l'immédiat, le SNUipp-FSU demande qu'une mesure générale de prolongation de tous les contrats aidés soit prise. Nous souhaitons que des directives soient précisées par le ministère du travail pour garantir le réemploi des personnes actuellement en fonction dans les écoles et qui ont acquis une expérience et un savoir-faire.

D'une manière générale, nous souhaitons que s'ouvrent des discussions sur la création de nouveaux métiers nécessaires au fonctionnement de l'Ecole. Nous pensons que l'accompagnement des enfants en situation de handicap ou l'aide à la direction d'école, par exemple, doivent se traduire par des emplois pérennes et qualifiés.

Veillez agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de mes salutations distinguées.

Sébastien SIHR